

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

Délibération n°DL2020_064 : Budget de la Régie Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Grasse - Vote du budget primitif 2020

Date de la convocation : 16/07/2020

Date d'affichage :

04 AOUT 2020

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-trois du mois de juillet à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Théâtre de Grasse, 2 avenue Maximilien Isnard à Grasse, en raison des contraintes sanitaires « covid », sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Martine ULBADI, Alain YBERT, Christian ZEDET.

ETAIENT REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : Claude BOMPAR par Michel CHARABOT, Pierre BORNET par Caroline COLLET.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude CEPPI après la délibération n°097, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°085, Jean-Marc GARNIER après la délibération n°093, Roger MISSENTI après la délibération n°088, Christian ZEDET après la délibération n°084.

ONT DONNE POUVOIR : Marie AMMIRATI à Christian ZEDET, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Claude CEPPI à Gérard BOUCHARD à partir de la délibération n°98, Henri CHIRIS à Raoul CASTEL, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Maxime COULLET à Jérôme VIAUD, Gérard DELHOMEZ à Marc COMBE à partir de la délibération n° 086, Anne-Marie DUVAL à Nicolas DOYEN, Annie FRECHE à Christiane REQUISTON, Jean-Marc GARNIER à Serge PERCHERON à partir de la délibération n°094, Karine GIGODOT à Philippe BONELLI, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO à partir de la délibération n°089, Claude SERRA à Jean-Marc MACARIO, Christian ZEDET à Jean-Marc DELIA à partir de la délibération n°085.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Brigitte LUCAS, David VARRONE.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

DU 23 JUILLET 2020

N°DL2020_064

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc DELIA

FINANCES

Budget de la Régie Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Grasse - Vote du budget primitif 2020

SYNTHESE

Il est proposé au conseil de communauté de voter le budget primitif 2020 de la régie Service public d'assainissement non collectif de Grasse (SPANC).

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M4 ;

Vu la Décision du Président n° DP2020_047 du 10 Juin 2020 qui porte création de la régie à simple autonomie financière « Service public d'assainissement non collectif » de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le Budget de la régie « SPANC » de Grasse pour l'exercice 2020 ci-joint annexé ;

Vu les statuts de la régie « SPANC »,

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le budget 2020 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2020 et de l'arrêter comme détaillé ci-joint annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Comptable public de Grasse et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

JV

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

